

Date : 26/02/24

CONTEXTE

Depuis le lancement de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, les partenaires privés se mobilisent pour soutenir l'ingénierie de projet. Fondations, fonds de dotation, entreprises, caisses locales et régionales de banques coopératives... reconnaissent et accompagnent ainsi les équipes projet dans leur fonctionnement. La nature de ce soutien, malheureusement souvent ponctuel, fait qu'il est préférable de le flécher sur des besoins ciblés, à un moment particulier de la vie du projet, en complément d'autres sources de financements (majoritairement publics).

Cette note a pour objet de présenter aux acteurs et actrices des territoires les modalités de mobilisation de mécénat privé pour l'ingénierie de projet et l'articulation qui existe éventuellement avec les démarches effectuées par l'association nationale TZCLD, afin de les orienter dans leur démarches.

En effet, certains partenaires privés sont engagés à la fois avec l'association nationale TZCLD et avec des territoires. Ils peuvent financer des territoires habilités et des projets émergents, en général bien avancés dans la démarche et proches du dépôt de candidature (dernier coup de pouce et structuration du CLE). Les associations ainsi que les collectivités peuvent mobiliser ce type de soutien. Si les partenariats nationaux sont les plus visibles, de nombreux soutiens financiers privés peuvent être mobilisés au local, même lorsqu'il s'agit d'un-e mécène à envergure nationale. D'après une enquête réalisée par TZCLD et ETCLD auprès des équipes projet (44 territoires répondants, territoires habilités et projets émergents), sur 33 partenariats recensés, 23 (soit 70%) ne sont pas liés à une convention avec une fondation nationale et TZCLD.

LES MODALITÉS DE MÉCÉNAT

La possibilité de mobilisation des financements présentés ci-dessous dépend de votre statut (collectivité ou association).

Le mécénat d'entreprise peut s'exprimer sous forme de :

- **mécénat numéraire** : don d'une somme d'argent à un projet d'intérêt général. Cette forme est pratiquée par 88 % des entreprises mécènes¹ ;

¹ [Baromètre « Le mécénat d'entreprise en France » \(Admical 2022\)](#)



- **mécénat en nature** : donner ou mettre à disposition des biens au profit d'un projet d'intérêt général. Il est pratiqué par 25 % des entreprises mécènes ;
- **mécénat de compétences** : mise à disposition d'un-e salarié-e pour un projet d'intérêt général sur son temps de travail. Il est pratiqué par 7 % des entreprises mécènes.

COMMENT LE MOBILISER ?

Il ne faut pas hésiter à **aller voir directement les entreprises de son territoire**. Une initiative TZCLD dans un territoire intègre en effet pleinement le cadre de la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**. Il faut avoir en tête que de nombreuses entreprises mécènes privilégient le mécénat local.

Par ailleurs, 66,3 % des entreprises mécènes sont des TPE (- de 10 salariés), 30,1 % des PME (entre 10 et 249 salariés) et les grandes entreprises 0,2%. 95% des entreprises mécènes comptent moins de 100 salarié-es². La [loi de finances 2020](#) a apporté des modifications aux règles fiscales visant à développer le mécénat de proximité des entreprises et de renforcer ainsi l'impact social de leur générosité dans les territoires. Cette donnée est à intégrer dans votre argumentaire lorsque vous prospectez les entreprises de votre territoire afin de les solliciter pour du mécénat.

Enfin, une des tendances de fond du mécénat est le **mécénat collectif** qui permet une alliance entre des partenaires multiples et qui peut prendre différentes formes : clubs d'entreprises, fonds de dotation ou fondations territoriales... Cela permet de réunir plusieurs acteurs d'une même région et de faire émerger de nouvelles dynamiques de développement territorial. Le **club de mécènes** ainsi constitué fonctionnant comme une porte d'entrée vers une pluralité de financeurs potentiels, nous vous conseillons de vous renseigner dès le début de votre stratégie de levée de fonds sur l'existence de ce type de structure dans votre région³, notamment auprès des **chambres consulaires**.

Concernant les grandes fondations nationales, elles sont souvent **structurées régionalement**, voire localement (exemple du Crédit agricole : caisses locales et régionales). Ces entités locales sont vos portes d'entrée pour solliciter ces fondations dont les actions sont axées sur le financement de projets locaux.

Afin de rester informé des dates de sorties des appels à projet, renseignez-vous auprès de la **chambre régionale de l'ESS (CRESS)** de votre région. Certaines proposent en effet le référencement des appels à projets de la région (type portail [ESSOR](#) en Pays de la Loire).

Les sites de [Carenews](#) et [Admical](#) sont aussi des ressources intéressantes. Il est aussi conseillé de s'inscrire aux **newsletters des mécènes** que vous avez identifiés.

² Ibid.

³ Pour découvrir certains de ces clubs, vous pouvez consulter leurs sites : [Bordeaux mécènes solidaires](#) ; [Marseille solutions](#) ; [Fondation Passions Alsace](#) ; [Fondation territoriale des lumières](#) (Nord) ; [Fondation Emergences \(Lyon\)](#), [Fondation territoriale de Loire atlantique](#).



L'association TZCLD a été créée fin 2016 pour animer et développer le projet dans ses différentes étapes. Elle est financée majoritairement par du mécénat privé ([liste des partenaires à jour sur le site TZCLD](#)). Pour engager des mécènes, elle mène un travail de prospection visant à nouer des partenariats durables avec des fondations ou fonds de dotation principalement. Ses recherches visent en premier lieu à financer et développer le projet du droit à l'emploi au niveau national. Toutefois, l'association nationale s'attache, dans ses échanges avec les financeurs privés rencontrés, à détailler systématiquement les différents besoins des territoires : ingénierie territoriale et développement d'activités.

Lorsque le partenaire veut intervenir à la fois aux niveaux national et territorial, l'association fait le lien avec les territoires et prépare un dossier de partenariat conjoint avec les territoires concernés. Ce cas de figure reste rare, et bien souvent les financements sont fléchés par le partenaire sur un ou plusieurs territoires ciblés, choisis selon ses propres critères (maturité du projet, situation géographique, proximité avec les implantations géographiques du mécène, lien avec l'extra financier...). Lorsque le partenaire souhaite soutenir uniquement un ou des territoire-s, l'association fait le lien en prenant en compte, à la fois, les prérequis du partenaire (choix géographique, nature du soutien, type de projet ciblé...) et les besoins connus des territoires. Il est donc important de tenir l'association informée des besoins et de l'avancée du projet de votre territoire.

De la même façon, il est important pour l'association TZCLD d'être tenue informée, en amont, des prises de contact des territoires avec des partenaires nationaux soutenant l'association TZCLD. L'association pouvant faciliter les échanges et aider le territoire à cibler sa demande.

Sur les recherches de mécénat, n'hésitez pas à contacter vos animateur-ices de grappe pour partager les informations et coordonner nos recherches.

Exemple du partenariat avec la Fondation GRDF :

La Fondation GRDF s'est engagée auprès de plusieurs territoires projets émergents lancés dans la démarche et proches du dépôt de candidature (mobilisation des PPDE avancée, préfiguration de l'EBC en cours). La Fondation apporte, dans la majorité des cas, un soutien à la consolidation des comités locaux pour l'emploi.

La Fondation GRDF implique, dans tous ses partenariats, un ou une collaborateur-riche du réseau GRDF. C'est la Fondation qui va indiquer une zone géographique cible. L'équipe TZCLD établit une liste des projets émergents de cette région et dresse une présentation de chacun. Le comité exécutif de la Fondation choisit parmi cette liste le ou les territoires soutenus (cette décision est souvent liée à la proximité géographique du ou de la collaboratrice GRDF engagé-e).



Cofinancé par
l'Union européenne

